



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/946
8 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLÉMENT 2 AU RÈGLEMENT No 86

(Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse pour les tracteurs)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-quatrième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trentième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2003/30, sans modification (TRANS/WP.29/926, par. 116).

Paragraphe 1.2.1, modifier la valeur de "30 km/h" à lire "40 km/h".
